

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2025_052**

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 2

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025_052 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,
- Vu la délibération n°DEL2020_004 du 16 juillet 2020 portant détermination du nombre de membres du bureau,
- Vu les délibérations n°DEL2020_049 du 20 juillet 2020 et n°DEL2020_076 du 19 novembre 2020 portant modification du nombre de membres du bureau,
- Vu l'avis du bureau en date du 27 août 2025.

Considérant que le bureau est composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Considérant que le nombre de ces membres est fixé librement par le conseil communautaire.

Considérant que, par délibération en date du 19 novembre 2020, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre de membres du bureau.

Considérant que Madame BACA, élue membre du bureau en 2020, n'est plus conseillère communautaire.

Considérant qu'il est proposé de délibérer pour conserver 6 membres supplémentaires au sein du bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (2 abstentions) :

FIXE le nombre de membres supplémentaires du bureau à 6.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN